

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.11/18

15 avril 2013

Réunion du Comité du Fonds fiduciaire du CTF
Washington D.C.
2-3 mai 2013

Point 5 de l'ordre du jour

**PROPOSITION DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT
POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE DE LA COLOMBIE**

DECISION PROPOSEE

Rappelant qu'il a approuvé en décembre 2010 un financement CTF de 17,5 millions de dollars au profit du *Programme de financement pour la maîtrise de l'énergie* de la Colombie, conjointement présenté par la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Société financière internationale (IFC), et qu'il a par ailleurs approuvé le plan d'investissement révisé de la Colombie, le Comité du Fonds fiduciaire du CTF approuve le document intitulé *Proposition de modification du Programme de financement de la maîtrise de l'énergie de la Colombie* (CTF/TFC.11/18) présenté par la BID et l'IFC, qui prévoit :

- a) l'annulation d'un financement CTF de 4,6 millions de dollars en vue d'investissements devant être exécutés par l'IFC ;
- b) l'annulation d'un financement CTF de 0,05 million de dollars correspondant aux dépenses connexes de l'IFC au titre des services de supervision et de mise en œuvre ; et,
- c) la modification de la composante de l'investissement mise en œuvre par la BID, dont la portée sera étendue de manière à ce que les bénéficiaires incluent, outre les banques commerciales, les autres intermédiaires financiers tels que les mécanismes ou fonds d'investissement, les fonds fiduciaires, les sociétés de crédit-bail, les gestionnaires de biens, les sociétés de services énergétiques et les compagnies d'assurance.